

Fiche 4 : Les familles de métiers

14 familles de métiers seront créées

**Expérimentation
Rentrée 2019**

Métiers de l'aéronautique
 Métiers de la réalisation de produits mécaniques
 Métiers du numérique et de la transition énergétique
 Métiers de la maintenance des équipements industriels et des véhicules
 Métiers du pilotage d'installations automatisées
 Métiers des industries graphiques et de la communication
 Métiers du bois
 Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
 Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
 Métiers de la beauté et du bien-être
 Métiers de la gestion administrative, du transport, de la logistique et de la sécurité
 Métiers de la relation client
 Métiers de l'hôtellerie-restauration, tourisme
 Métiers de bouche

Les commissions professionnelles consultatives (CPC) ont notamment eu la charge de travailler sur le référentiel des compétences transversales qui existent dans différents diplômes afin de pouvoir les regrouper dans une même famille.

Au regard de ces changements, le Conseil supérieur des programmes travaille sur la refonte des programmes de la voie professionnelle pour la rentrée 2019.

Certains diplômes très spécifiques resteront orphelins.

Ce que dit la FCPE :

Les familles de métiers peuvent contribuer à rendre plus lisible un premier choix d'orientation.

Elles peuvent également contribuer à favoriser la mixité filles-garçons dans les groupes d'enseignements généraux, l'orientation genrée était prépondérante dans certains diplômes.

Si les familles de métiers peuvent être comprises par une logique de création et d'organisation, la mise en œuvre qui en découle soulève des interrogations :

- Certaines familles réunissent un ensemble très large de métiers. Ce qui interroge sur les finalités de l'apprentissage des enseignements professionnels et sur le référentiel des compétences transversales partagées. C'est le cas de la famille « gestion-administration-transport logistique et sécurité » qui regroupe un grand nombre de spécialités et dont la composition repose davantage sur des critères de réduction de postes et de mixité des publics. Cela peut également nuire à l'évolution des contenus des enseignements professionnels dans le futur.
- La question de l'accès des plateaux techniques va se poser, ils sont prévus pour un nombre réduit d'élèves. Il s'agit de garantir leur droit à la formation aux gestes professionnels dans de bonnes conditions.
- Quelles conditions et quelles garanties seront mises en œuvre pour la mobilité des élèves des lycées professionnels sur leurs familles de métiers et leur accès aux plateaux techniques, eu égard à l'implantation des sections dans les territoires. La question du changement de famille de métiers et des passerelles développées se pose.